

Deux nouveaux juges ont été désignés depuis fin 2012: M. COLOMBET et MMe CROS. Ils ont à charge la traduction du dossier de maintenance suite à l'ordonnance de la Chambre de l'Instruction et devront répondre des demandes d'actes en attente et de celles à venir.

Pour l'heure, ils ont confirmé les analyses du juge Cantinol par de nouvelles expertises des CVR (boîte noire avec les conversations des pilotes) et FDR (boîte noire avec les données techniques de l'avion). Mais l'AVCA avait demandé que ces nouvelles expertises soient faites par d'autres laboratoires plus performants, vu les insuffisances relevées dans les premières expertises. Les annexes de ces analyses ne sont toujours pas données à nos conseils.

A suivre donc.